



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 671-2

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de sa séance tenue le 12 juin 2017, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 671-2: **Règlement modifiant le règlement de tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité.**

QUE l'objet du règlement numéro 671-2 est de remplacer à l'annexe « E » de la Direction de l'urbanisme durable concernant les tarifs des dérogations mineures en prévoyant pour les demandes de type « régularisation » un tarif de 600\$ et pour les demandes de type « travaux projetés » un tarif de 900\$.

QUE ledit règlement numéro 671-2 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 671-2 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Fait à Terrebonne, (Québec)
Ce 28^e jour du mois de juin 2017.

L'assistant-greffier,

Judith Viens, LL.L., MBA
